



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDY Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



DELIBERATION N° 02026_082 : FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET DU BOX DE STATIONNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO, RUE LAMARTINE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°94-624 du 21 juillet 1994 relative à la réévaluation des loyers en fonction de la variation de la valeur moyenne des indices trimestriels du coût de la construction ;

Vu l'indice de référence des loyers (IRL) du 3ème trimestre 2025 publié par l'INSEE : 145.77 ;

Considérant que les loyers de ces logements sont révisables chaque année au 1er septembre, en fonction de l'indice de référence des loyers du trimestre de référence, publié par l'INSEE ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1er septembre 2026, les loyers mensuels des logements communaux du groupe scolaire Victor Hugo, rue Lamartine comme suit :

Type	Superficie	Adresse	en €
T4	62.4 m2	4 Rue Lamartine (1 ^{er} étage porte droite)	624 €
T4	63.4 m2	4 rue Lamartine (1 ^{er} étage porte gauche)	634 €
Box de stationnement et de rangement	23 m2	3 Rue Lamartine box n°3	100 €

- **DIT** que le montant des loyers sera révisable annuellement, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- **DIT** que les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité seront à la charge des locataires, ainsi que l'entretien courant du logement et l'ensemble des réparations locatives définies par le décret 87-112 du 26 août 1987
- **DIT** que les recettes résultantes de la présente délibération seront attribuées à l'article 752 du budget communal

Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick

Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul